

**Réunion de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif à la  
résilience des infrastructures critiques et au renforcement de la cybersécurité**  
*Audition de Mme Clara CHAPPAZ,  
Ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances  
et de la Souveraineté industrielle et numérique,  
chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique,  
du lundi 27 janvier 2025 à 15h (salle Monory)*

**Intervention du Président Olivier CADIC**

Madame la Ministre,

Mes chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux Madame la Ministre de vous recevoir au nom de mes collègues rapporteurs, MM. Michel Canevet, Patrick Chaize et Hugues Saury (qui est excusé), et les membres ici présents de la commission spéciale sur le projet de loi relatif à la résilience des infrastructures critiques et au renforcement de la cybersécurité.

Je voudrais excuser chacun des membres absents retenus dans leur circonscription ou dans l'hémicycle pour la PPL Agriculture.

Je rappelle que notre commission spéciale s'est constituée le 12 novembre dernier pour examiner ce texte et que nous devons ouvrir notre cycle d'auditions par votre audition le 9 décembre dernier, date que nous avons prévue avant que la censure n'entraîne la démission du précédent Gouvernement.

Vous voilà donc enfin devant nous, permettez-nous de nous réjouir et de vous en féliciter puisque votre présence est le signe d'une continuité ministérielle bienvenue pour le suivi d'un texte très attendu par les

professionnels de la cybersécurité et tous les utilisateurs de systèmes d'information, c'est-à-dire tout le monde !

En effet, ce projet de loi vise la transposition de 3 directives différentes :

- la directive sur la résilience des entités critiques, dite « REC » ;
- la directive concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union, dite « NIS2 » ;
- et la directive qui concerne la résilience opérationnelle numérique du secteur financier, dite « DORA ».

Votre présence est aussi le signe qu'enfin le calendrier se dégage pour l'examen de ce texte en séance au Sénat, le 11 mars prochain sous réserve de confirmation dans les prochains jours par la Conférence des Présidents.

Avant de vous accueillir la commission spéciale n'est pas restée inactive. Les rapporteurs ont mené des auditions et nous nous sommes rendus à Bruxelles auprès de la commission européenne et des autorités belges qui ont d'ores et déjà transposé la directive NIS 2 selon un modèle intéressant, basé notamment sur la norme ISO. 27001.

La commission a également entendu M. Vincent Strubel, directeur général de l'ANSSI, et organisé deux tables rondes réunissant d'une part le Mouvement des entreprises de France (Medef) et la Confédération des PME (CPME), d'autre part, la semaine dernière, des associations d'experts de la cybersécurité : l'Alliance pour la confiance numérique, le Clusif, le Cyber Cercle et la Cyber Task Force.

Ces auditions ont d'ores et déjà soulevé un certain nombre de préoccupations sur l'économie du projet de loi, le rôle de l'ANSSI, les obligations et sanctions applicables aux entreprises.

La transposition de ces directives est essentielle pour renforcer la cybersécurité en Europe, mais le projet de loi présente des risques de divergence par rapport aux autres pays européens. D'après les premières auditions, il apparaît crucial d'adopter une approche proportionnée, en évitant les surtranspositions et en harmonisant les obligations de sécurité.

Nous y reviendrons Madame la Ministre après votre intervention liminaire lors de nos échanges.

Avant de vous céder la parole, je rappelle que cette audition fait l'objet d'une captation vidéo qui est retransmise sur le site internet du Sénat, puis consultable en vidéo à la demande.

Vous aviez tenu Madame la Ministre à venir nous présenter ce projet de loi, je vous donne donc la parole, après quoi chacun des rapporteurs, puis ceux de nos collègues qui le souhaitent vous poseront leurs questions.